



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Une Cour ouverte à toutes et à tous

Discours de Mattias Guyomar

Strasbourg, le 3 juillet 2026

*Madame la Maire de Strasbourg, chère Catherine Trautmann,
Monsieur l'Ambassadeur, cher Pap Ndiaye,
Madame la Présidente du tribunal administratif, chère Guénaëlle Haudier,
Madame la Procureure de la République, chère Clarisse Taron,
Monsieur le Directeur de Sciences Po Strasbourg, cher Emmanuel Droit,
Monsieur le Doyen de la faculté de droit, cher Nicolas Chiffлот,
Madame la Greffière de la Cour, chère Marialena Tsirli,
Chers juges et collègues du Greffe,
Chers invités,
Chères toutes, chers tous,*

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui à la Cour européenne des droits de l'homme, aux côtés de la Greffière, pour le lancement de notre nouveau projet « Une Cour ouverte à toutes et tous » le premier vendredi après-midi de chaque mois, à partir de la rentrée de septembre, projet qui est le fruit d'une idée de Marialena Tsirli.

C'est un réel honneur de vous recevoir, Madame la Maire, entre les murs de ce Palais des Droits de l'Homme, que vous connaissez bien pour l'avoir inauguré, le 29 juin 1995, il y a 31 ans à quelques jours près.

Vous avez rappelé à cette occasion que « l'attachement aux droits de l'homme constitue bien la pierre angulaire de l'édifice européen ».¹

Cet édifice européen a pour siège à Strasbourg, ville choisie pour abriter la première des institutions européennes, le Conseil de l'Europe, en 1949 et permettez-moi de citer mon auguste prédécesseur René Cassin qui fut le 2^e Président de la Cour lorsqu'il inaugura avec l'un de vos prédécesseurs M. Pierre Pflimlin le 1^{er} bâtiment abritant la Cour : « Nous voulons d'abord exprimer notre gratitude à l'égard de la Ville de Strasbourg et particulièrement à l'égard de son Maire.

Grâce à leur appui généreux, les institutions et directions ayant pour mission de protéger en Europe les droits de l'homme et, en général, de travailler au progrès des relations juridiques entre États européens, sont désormais installées et concentrées dignement dans un bâtiment construit tout exprès ».

Je sais votre engagement au soutien de l'Europe et de ses valeurs et je sais pouvoir faire miens à votre égard les propos que je viens de citer.

¹ Discours de Catherine Trautmann, alors maire de la ville de Strasbourg, à l'occasion de l'inauguration du nouveau Palais des droits de l'homme, 1995, www.echr.coe.int/d/archives_1995_inaug_pdh_speeches_fra.

En 1999, alors que vous étiez Ministre de la Culture et de la Communication, vous avez ainsi décrit Strasbourg comme le « symbole des déchirements de l'Europe, mais aussi de sa faculté de réconciliation »² lors de la cérémonie du 50^e anniversaire du Conseil de l'Europe.

Les Fondateurs du système de la Convention européenne des droits de l'homme, texte rédigé en 1950, ont rendu possible cette réconciliation dont vous parliez, après les horreurs de la Seconde Guerre Mondiale, en élaborant un système reconnaissant et protégeant les droits universels des individus dans toute l'Europe, et visant à atteindre les idéaux de paix et de justice sur le continent.

« Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits de l'homme seront violés en quelque partie du monde que ce soit » disait René Cassin.

Vous pourrez lire cette citation tout à l'heure dans l'exposition permanente consacrée au « Patriote de l'universel » dans notre salle baptisée de son nom.

Et le Préambule de la Convention le réaffirme expressément : « [les] libertés fondamentales [...] constituent les assises mêmes de la justice et de la paix dans le monde ».

A l'heure où la guerre continue de dévaster une partie de notre continent, ces mots doivent être répétés sans relâche.

Mais il ne suffit pas de les répéter, il faut aussi les traduire en actions concrètes, les faire vivre et les partager.

La Cour, 46 juges élus par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au titre des 46 États qui en sont membres et 750 agents du greffe sous l'autorité de la Greffière, forment un binôme fonctionnel qui traite près de 40 000 affaires chaque année touchant à tous les droits protégés par la Convention. Ils font ainsi vivre, saisis de situations concrètes touchant à la vie quotidienne des requérantes et requérants, cet « instrument vivant » et les valeurs qu'elle protège.

Mais être « une Cour pour toutes et tous » ne signifie pas seulement ouvrir son prétoire aux requérantes et requérants pour juger les affaires de leur vie.

Aujourd'hui, nous devons aussi nous ouvrir plus largement et chercher à atteindre tous les gens au-delà des cercles de nos interlocuteurs habituels.

Parce que rien n'est jamais acquis et que nous devons travailler à susciter une adhésion au système de la Convention au moment même où l'État de droit et les droits de l'homme sont de plus en plus mis en cause.

Pour susciter cette adhésion, cet appétit pour les droits humains, j'ai fait de la visibilité de la Cour l'une des priorités de mon mandat de Président, car c'est en montrant et en expliquant et ce que nous faisons que nous pourrions gagner et garder la confiance du public.

Dans son entretien au journal *Le Monde* il y a quelques jours, Rémy Heitz, procureur général près la Cour de cassation française, affirmait qu'il fallait ouvrir nos juridictions. Les citoyens ne doivent pas rester à la porte des palais de justice. Il nous faut absolument échanger avec eux. Il nous faut absolument rétablir la confiance. Nous avons un besoin urgent de faire connaître ce que nous faisons, de montrer dans quelles conditions nous travaillons, d'exposer toutes nos forces, et aussi d'expliquer nos faiblesses.

Le choix architectural de Richard Rogers repose sur l'idée forte de combiner l'acier qui exprime la force de l'œuvre de justice et le verre qui en symbolise la nécessaire transparence, ici la justice s'incarne dans le monument. Ainsi que le disait René Cassin dans son discours de 1965 que j'ai plaisir à citer à nouveau : « une assise matérielle favorise le souffle de l'esprit. Elle a une valeur propre parce qu'elle symbolise le rôle d'un site et permet à ceux qui souffrent de l'injustice de tourner leurs yeux

² [Prononcé le 26 avril 1999 - Déclaration de Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la | Vie publique](#)

vers ce haut-lieu ». Mais nous devons aujourd’hui aller encore plus loin, donner à voir la Cour et ouvrir les portes du Palais des droits de l’homme. Ce Palais qui est le vôtre, qui est notre bien commun !

Je pense particulièrement aux jeunes générations, largement représentées ici aujourd’hui, et je m’en réjouis, car vous êtes celles et ceux auxquels nous devons passer le relais pour que prévalent nos valeurs universelles.

Depuis sept mois, nous avons accueilli les finales de concours de plaidoirie du lycée strasbourgeois Louis Pasteur, de la Fondation René Cassin, la finale du concours Helga Pedersen, des jeunes ambassadeurs des droits en service civique, cette semaine encore les *UK Attorney General’s Youth Ambassadors*, nous sommes allés au Lycée René Cassin pour le lancement de notre projet « *Ask a judge* » ; et un groupe de ce Lycée est même venu cette semaine pour conseiller le service de communication de la Cour sur les réseaux sociaux.

Ces échanges sont de précieux moments partagés où nous puisons ensemble une énergie renouvelée.

Les journées portes ouvertes ont été jusqu’à présent des événements rares et liés à des anniversaires ou occasions spéciales, dernièrement le 21 septembre 2025, pour célébrer le 75^e anniversaire de la Convention et le 30^e anniversaire du Palais, qui fut un grand succès.

Cette ouverture, ces échanges et interactions à la fois nous enrichissent, nous apportent de nouvelles idées, nous font réfléchir sur notre travail, et nous offrent l’occasion de mieux nous faire connaître, ce qui renforce notre légitimité. Ce sont aussi les conditions nécessaires pour construire ensemble un récit collectif et définir un référentiel commun dans le respect des différences indispensables à toute société démocratique.

C’est de là que vient l’idée d’ouvrir plus régulièrement nos portes à partir de la rentrée, une idée qui se réalise aujourd’hui et qui traduit en actions la conviction profonde que nous partageons toutes et tous à la Cour : la justice ne se conçoit que sur une ouverture sur le monde, une ouverture sur autrui, une ouverture sur le propre de la personne humaine – cette dignité que nous nous reconnaissons mutuellement.

Je vous remercie.

Chère Marialena, la parole est à toi.